

Examen de la Loi en cours au Sénat

La proposition de loi portant sur l'avenir et l'organisation du secteur hydroélectrique poursuit son parcours législatif. Après son adoption à l'Assemblée nationale, elle a été transmise au Sénat. Son examen en séance publique est actuellement programmé pour le 13 avril 2026. Le gouvernement a exprimé la volonté de mener le processus à son terme rapidement, ce qui pourrait conduire à la publication des premiers décrets d'application dès l'été 2026, si le texte est adopté dans les délais annoncés.

Audition des organisations syndicales

Dans le cadre des travaux préparatoires, la commission sénatoriale des affaires économiques a entendu plusieurs acteurs du secteur. Le 10 mars, les rapporteurs, les sénateurs Fabien Gay, Daniel Gremillet, Jean-Claude Michau et Éric Chauvet, ont auditionné toutes les OS, dont la FNME CGT.

Nos demandes d'encadrement de la Loi

Nous sommes intervenus sur deux points essentiels, le cadrage des contreparties et le Statut du personnel.

Les contreparties

Aujourd'hui ces contreparties nous sont exposées comme la condition incontournable sans laquelle l'Europe n'accepterait pas la sécurisation du secteur sous la forme proposée. Nous n'avons pas la capacité d'infirmier ou de confirmer cette affirmation. Sous leur forme actuelle ces contreparties nous sont inacceptables.

Nous demandons **le non-report des volumes non acquis lors des enchères.**

Des volumes reportés et cumulés pourraient avoir un impact direct sur l'exploitation de nos installations, s'ils venaient à excéder nos capacités.

Nous demandons **un contrôle sur la destination des volumes achetés.**

Ces volumes doivent être destinées aux consommateurs français des tarifs bleus (particuliers et PME) et ne pas être revendus sur le marché.

Nous demandons **un contrôle des prix d'achat et de vente de ces volumes.**

Pour éviter toute forme de spéculation pour les acquéreurs.

Nous demandons **l'instauration d'une redevance pour les acquéreurs.**

En lien avec la demande précédente. Le producteur s'acquitte d'une redevance, il est normal que l'acquéreur d'un volume qui n'a pas contribué à la création du parc de production s'en acquitte également. Cette redevance pourra être modulable, à l'instar du VNU dans le nucléaire. La captation serait plus élevée lors de prix hauts. Ce qui serait répercuté immédiatement sur les factures des usagers. Cette redevance pourrait également servir à financer les mesures sociales de l'énergie (Péréquation tarifaire, ZNI, tarifs sociaux, chèque énergie, isolation logements...)

Suite du parcours législatif de la Loi Battistel/Bolo sur les concessions

Nous demandons **la réservation d'un volume d'hydroélectricité régulée destiné à des mesures sociales ou à des projets industriels d'intérêt public.**

L'hydroélectricité est l'un des moyens de production les moins chers à produire, elle pourrait être utilisée pour les tarifs sociaux ou des projets industriels locaux dans l'intérêt général, par exemple des sites de production d'hydrogène ou de torches à plasma.

Le Statut du Personnel

Nous demandons **le renforcement de l'application du Statut ainsi que son extension.**

Le rattachement du personnel d'exploitation au Statut des IEG est inscrit dans les cahiers de concessions. Nullement dans les autorisations. Le projet de Loi fait référence à la loi de nationalisation de 1946, dans son article 17.

Nous demandons que la totalité du personnel des entreprises de la Branche soit rattachée au Statut des IEG. Nous demandons que le personnel des filiales dont l'activité est majoritairement dédiée à la production hydroélectrique soit rattaché au Statut.

Nous demandons **des garanties sur le logement du personnel**

Nous sommes préoccupés de l'absence de garanties explicites dans le texte à ce stade. Non seulement les logements contribuent à la sûreté des installations par la proximité de la prise de service avec les aménagements, mais ils contribuent également à l'attractivité dans les postes.

Ce texte doit donc évoluer en prenant en compte des composantes sociales et la protection des agents

Comme pour toute proposition de loi, les amendements déposés au Sénat, les rapports parlementaires et les débats en séance publique pourront encore faire évoluer le contenu de la Loi.

Nous avons argumenté sur des évolutions de la Loi portant :

Sur la sécurité et la sûreté des installations,

Sur les conditions de travail et les garanties sociales,

Sur l'accès à l'énergie,

Sur la valorisation de la ressource hydraulique et son usage prioritaire.